



## Formation professionnelle pour les jeunes

# CAPa MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

## Orientation « Productions Animales »

Devenez salarié agricole



### Les objectifs de la formation

Assurer les activités professionnelles liées à la conduite des différentes cultures (préparation du sol, semis, entretien et récolte) et des ateliers de productions animales (alimentation, entretien, surveillance, reproduction) dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité de l'environnement.

- Utiliser et assurer la maintenance des matériels et des bâtiments de l'exploitation.
- S'adapter aux évolutions des techniques et des méthodes de travail.
- Rendre compte de ses activités.



### Les points forts de la formation

- Épreuves en situations professionnelles.
- Individualisation des parcours de formation.
- Exploitation Bio du Lycée Nature, à vocation pédagogique (conduite 100% en Agriculture Biologique) de 130 ha (avec notamment 3 ateliers de production animale : ovin, porcin et avicole).
- Adhésion à la charte d'accueil d'apprenti(e) en situation de handicap.



### Les conditions d'admission

- Être issu d'une 3ème (tous types).
- Ou titulaire d'un autre diplôme de niveau V ou plus.
- Avoir 15 ans révolus à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre). Dans l'attente de ses 15 ans, l'apprenant est sous un statut de stagiaire.
- Et avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une exploitation agricole (élevage bovins, ovins et caprins + cultures associées).
- L'apprentissage peut s'effectuer sur 2 entreprises sous réserve de la mise en place d'une convention.



*Apprentissage,  
l'efficacité vers l'emploi.*

## Les contenus de formation

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique.
- Utiliser des outils dans les situations de la vie courante.
- S'exprimer à travers une réalisation personnelle.
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.
- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.
- Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux.
- Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation.
- Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage.
- Mettre en œuvre le pâturage.
- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments.
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation.



## Déroulement de la formation

- Le CAPa « Métiers de l'Agriculture » se prépare sur 2 ans (875 heures) :
  - 1<sup>ère</sup> CAPa Métiers de l'Agriculture : 420 heures, 12 semaines par an au CFA
  - Terminale CAPa Métiers de l'Agriculture : 455 heures, 13 semaines par an au CFA.
- Les partenaires de la formation (employeur, maître d'apprentissage, famille, CFA) connaissent et contrôlent les activités de l'apprenti avec le livret d'apprentissage, les bilans semestriels et les rencontres sur l'entreprise ou au CFA.
- Le maître d'apprentissage doit remplir des conditions minimales de qualification et d'expérience professionnelle.
- Les cours ont lieu du lundi 9h17 au vendredi 15h30 : 35 heures par semaine.

### Poursuite d'études et insertion professionnelle

- En BAC PRO CGEA .
- En BP REA.
- Salarié agricole.



## Validation de la formation

- Validation du diplôme selon le principe des Unités Capitalisables (UC).
- Obtention du diplôme lorsque les 7 UC constitutives du CAPa sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé 5 ans (*le candidat peut représenter la ou les UC manquantes*).



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

